



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE
2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 10 À
20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Daniel Boulianne, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Tous les membres du conseil ont été assermentés avant l'ouverture de la séance par la présidente d'élection madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ouverture de la séance;

Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie :
 - Approbation budget 2026 dépenses équipements;
- OH Jeannois;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Installations septiques camping-suivi;
- Développement du lac Milot – suivi;
- Décompte travaux avenue Levesque (Pedneault-Duchesne);

Nouveaux dossiers:

- Renouvellement entente de services pour archives;
- Engagement opérateur – déneigement;
- Vente de terrain lac Serein;
- Programmation TECQ 2024-2028;
- Projet emploi-été pour camp de jour;

Demandes d'appui ;

Demandes de contributions financières :

- Activité de Noël pour les enfants vs aide fin. Festival ;

Correspondance et demandes diverses :

Points divers :

- a) Internet au chalet récréatif ;
- b) Plomberie Expert – compteur d'eau ;
- c) Camping municipal – Chasse dans le périmètre urbain ;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**01-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL
PRÉSENTS**

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;



CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

02-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2025, tenue le 1er »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

03-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2025, tenue le 1er tel que rédigé »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

04-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 2 octobre au 10 novembre 2025 au montant de 178 643.01\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 2 octobre au 10 novembre 2025 au montant de 71 852.11\$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-112025.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

AGA a eu lieu le 23 octobre 2025

- **RISISN- service incendie**

Représentant sur le CA de la Régie incendie secteur Nord

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Nord;

CONSIDÉRANT 4 élections générales dans l'ensemble des municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Bouchard est sur le CA depuis plusieurs années et qu'il fait un bon travail;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

05-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal nomme le conseiller Patrick Bouchard comme représentant et la conseillère Johanne Fortin pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Nord »



- **Approbation du budget dépenses équipement incendie**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord (RISISN), le budget 2026 pour les investissements en équipements ;

CONSIDÉRANT que l'achat de certains éléments est conditionnel à un réel besoin;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

06-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le conseil municipal accepte le budget d'investissements en équipements au montant maximal de 14 595\$ tel que présenté par la Régie (RISISN) »

- **OH Jeannois**

Lors de la rencontre du CA, il a été mentionné qu'une balançoire serait installée l'été prochain

Suite à des vérifications il s'avère impossible de mettre un monte-personne à l'intérieur de l'immeuble, cette demande des usagers ne pourra être comblée.

- **Loisirs, culture**

Rien de particulier.

Dossiers en cours :

- **Installations septiques camping – suivi**

Compte-rendu des travaux pour la réalisation des infrastructures d'installation septique au camping municipal. Actuellement les travaux de conformité, soit la réalisation d'une fosse septique et l'installation d'un champ d'épuration sont presque terminés. Il ne reste qu'à collecter les terrains du haut au réseau principal. Les terrains de la section près du lac ont été réalisés afin de raccorder les terrains par la rue plutôt que par l'arrière et ainsi permettre un meilleur accès aux infrastructures et éloigner le tout du bord de l'eau. À cette date, le coût des travaux pour les matériaux et les contrats sont de l'ordre de 160 000\$, il reste les coûts de main d'œuvre en régie interne à comptabiliser. L'inspecteur espère avoir le temps de terminer tous les raccordements si la température le permet.

- **Développement du lac Milot - suivi**

Les coûts d'investissements pour la réalisation du développement de 16 terrains de villégiatures dans le secteur du lac Milot sont de l'ordre de 598 500\$ en tenant compte du branchement du réseau électrique à venir. Les revenus provenant de la vente des terrains sont de 649 000\$. Une redevance devrait également nous revenir suite aux branchements électriques des résidences sur une période de cinq ans.

- **Décompte travaux avenue Lévesque**

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection d'eau et égout sur l'avenue Lévesque sont réalisés, et que selon le contrat des retenues étaient appliquées;

CONSIDÉRANT que le surveillant de la MRC de Lac-Saint-Jean a vérifié le respect des clauses du contrat et les échéances relatives aux retenues de garantie;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

07-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la libération de retenue provisoire partielle #12-01, pour un total de 50 783.23 \$ incluant les taxes, à Excavation Ouellet Inc »

« Que le Conseil municipal autorise le paiement de la libération de retenue provisoire partielle #12-02, pour un total de 9 762.03\$ incluant les taxes, à Excavation Ouellet Inc »



« Que le Conseil municipal autorise le paiement de la libération de retenue définitive partielle #12-01, pour un total de 50 783.23 \$ incluant les taxes, à Excavation Ouellet Inc »

« Que le financement des travaux sera mis à la programmation TECQ afin d'en assumer le coût par la TECQ 2024-2028, selon le pourcentage autorisé »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-112025.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Nouveaux dossiers :

• **Renouvellement entente de services pour archives**

CONSIDÉRANT que notre entente avec la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean pour le classement des archives en est à sa dernière année de service;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire réitère l'offre de service pour le suivi de la gestion documentaire et le traitement des archives historiques à la Municipalité pour une période de trois (3) ans (2026-2028);

CONSIDÉRANT que le service est apprécié, utile et fait de façon très professionnelle;

CONSIDÉRANT que l'entente est pour une période d'un an et comprend 77 heures soit une augmentation de 21 heures par rapport à 2025 au taux horaire de 63\$, plus des frais administratifs de 15% et les frais de déplacement;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

08-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale, greffière trésorière à signer une entente de services avec la Société d'histoire du Lac-St-Jean pour le service de gestion documentaires et de traitement pour l'année 2026 au coût maximal de 6 351 \$;

« Que la Municipalité de St-Ludger-de-Milot s'engage à devenir membre associé de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean et à payer sa cotisation pour la durée de l'entente »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-112025.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Engagement opérateur -dénéigement**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'affiche de poste afin de pourvoir un emploi de journalier auxiliaire -opérateur pour les travaux de déneigement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une candidature d'un candidat répondant aux exigences du poste et qu'elle a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels liés à la saison hivernale nécessitent l'engagement d'un journalier auxiliaire – opérateur afin d'assurer l'efficacité des opérations de déneigement;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

09-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Sébastien Sirois au poste de journalier auxiliaire - opérateur pour les travaux de déneigement »



« Que la rémunération soit établie conformément à la convention collective en vigueur »

« Que l'entrée en fonction ait lieu à compter de lundi 17 novembre 2025, et ce, selon les modalités établies par la direction »

« Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document pertinent pour donner effet à la présente résolution »

Vente de terrain lac Serein

CONSIDÉRANT que madame Frédérique Lambert et monsieur Justin T. Boily ont démontré un intérêt pour l'achat d'un terrain situé sur le lot 5 795 826 du Cadastre du Québec, dans le secteur du lac Serein en signant une offre d'achat et en assumant le dépôt de 1500\$ requis;

CONSIDÉRANT que le dépôt de 1500\$ est non remboursable;

CONSIDÉRANT que les frais de notaire sont aux frais de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que le prix est de 4.00\$ le mètre carré soit une somme de 14 139.20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le terrain est d'une superficie de 3 534.8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les acheteurs doivent respecter les règlements d'urbanisme en vigueur et s'assurer de les respecter en tout temps selon les actions qu'il désire entreprendre;

CONSIDÉRANT que les acheteurs s'engagent à construire une résidence avec installation septique conforme dans un délai de trois ans de la signature;

CONSIDÉRANT que les frais de raccordement au réseau d'aqueduc sont à la charge des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les frais pour un ouvrage de clôture sont à la charge des acheteurs nonobstant le paragraphe 2 de l'article 2020 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT que si aucune résidence n'est érigée après un délai de trois (3) ans, la vente sera résolue de plein droit et l'acheteur se verra rembourser le prix d'achat payé (sans les taxes) moins le versement de 1500 \$ reçu avec l'offre d'achat et les frais de rétrocession qui sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'aucune vente n'est permise dans le délai de trois (3) ans si aucune résidence n'est construite, cela est considéré comme un non-respect de la clause de construction donc l'immeuble doit être remise à la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

10-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la vente du terrain portant le numéro de cadastre # 5 795 826 dans le secteur du lac Serein, d'une superficie de 3 534.8 mètres carrés au prix de vente de 14 139.20 \$ taxes en sus à madame Frédérique Lambert et monsieur Justin T. Boily. L'acte de vente doit être signé dans les trois mois suivant la présente sinon la vente peut être résolu par la municipalité. »

« Que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge des acquéreurs »

« Que le Conseil municipal mandate le maire, m. Marc Laliberté, et la directrice générale greffière trésorière, Mme Rita Ouellet à signer les documents requis à la cession dudit terrain »

• Programmation TECQ 2024-2028

Remis à une séance ultérieure pour la programmation. La nouvelle demande comprendra une somme pour les travaux de l'avenue Levesque (Pedneault-Duchesne) et pour les infrastructures du camping municipal, tel que discuté avec les membres du conseil antérieurement.



Demandes de contributions financières

- **Projet emploi étudiant**

Remis à la réunion du 1er décembre 2025.

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

- **Activités de Noël**

CONSIDÉRANT qu'un comité est prêt à mettre sur pied une fête de Noël destinées aux enfants de la communauté;

CONSIDÉRANT que le comité a sollicité une aide financière auprès de la Municipalité afin de soutenir la réalisation de cette activité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à une subvention du programme d'aide à l'organisation d'évènement pour le rayonnement des communautés;

CONSIDÉRANT que l'activité s'adresse à l'ensemble des familles de notre communauté et de leur entourage, permettant ainsi aux gens de toute génération de se côtoyer;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

11-112025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la réalisation d'une activité de Noël et accorde un budget maximal de 3800\$ au comité de bénévoles pour la réalisation de cette activité »

« Que la Municipalité procède au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'organisation d'évènement pour le rayonnement des communautés pour une somme maximale de 1900\$ représentant 50% des coûts du projet; »

« Que la directrice générale est autorisée à signer toute documentation nécessaire pour donner effet à la présente résolution »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #12-112025

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Point divers :

- **a) Internet au chalet récréatif**

Discussion sur le dossier.

- **Déclaration d'intérêts pécuniaires**

Les élus ont tous remis leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaire des membres du conseil, tel que requis par la LERM.

Période de questions pour les contribuables

Les motoneigistes qui ne sont pas membre du Club de motoneige ont-ils le droit de circuler pour aller faire le plein, sans risque d'avoir une contravention ?

Rép. : à l'intérieur du périmètre urbain, il y a une certaine tolérance, mais vous devez être en règle (permis de conduire, casque, licence, etc.), monsieur le maire va en toucher un mot lors de la prochaine rencontre du club.

Les coûts d'investissement pour le camping municipal sont inférieurs aux scénarios des ingénieurs présentés antérieurement ?



Rép. : oui, car les travaux ont été réalisés en Régie. Un règlement d'emprunt est prévu pour assumer les coûts et c'est un ajout d'une dizaine de terrains permanents qui permettra d'en assumer les coûts. Une location de terrain annuel représente environ 1500\$ nette.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 52

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »